

Séance
ordinaire du 18
juin 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-HUITIÈME (18^e)
JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents, messieurs Marc Després de la Télévision de La Mitis et Pierre Michaud du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.06.296

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.06.297

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Appui de la Ville de Mont-Joli à la radio communautaire du comté de Rimouski CKMN-FM.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Autorisation d'achat des lots 4 071 272, 4 295 257 et 4 295 258 à monsieur Daniel Thibault pour la construction d'une nouvelle caserne.
5. Autorisation de mandat à Me Nadia Heppell, notaire dans le dossier de l'acquisition des terrains de monsieur Claude Fournier par la Ville de Mont-Joli.
6. Autorisation de vente d'un terrain à monsieur Rodrigue Lepage.

FINANCES

7. Autorisation de publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017.
8. Avis de motion d'un règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli.
9. Dépôt du projet de règlement 2018-1381 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli remplaçant et abrogeant le règlement 2014-1321.
10. Avis de motion d'un règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.
11. Dépôt du projet de règlement 2018-1384 relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.
12. Avis de motion d'un règlement relatif à un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli – crédit de taxes à la rénovation.
13. Dépôt du projet de règlement 2018-1385 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli – crédit de taxes à la rénovation.
14. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2018 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli.
15. Autorisation de versement de dons.

LOISIRS

16. Autorisation d'engagement financier pour la Fête nationale du Québec.
17. Autorisation d'embauche d'étudiants pour le camp de jour.
18. Autorisation pour l'établissement d'un projet pilote pour la gratuité des terrains de tennis pour l'été 2018.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Autorisation d'embauche de deux étudiants au service de sécurité incendie.
20. Désignation des personnes autorisées à faire des modifications auprès de la CAUREQ.
21. Autorisation d'embauche d'un pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli –caserne de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

22. Adhésion de la Ville de Mont-Joli au programme d'aide à la voirie locale-volet –accélération des investissements sur le réseau routier local – projet AIRRL-2017-343
23. Adhésion de la Ville de Mont-Joli au programme d'aide à la voirie locale –volet-redressement des infrastructures routières locales – RIRL 2017-509A.
24. Autorisation de paiement numéro 4 pour le projet de la réfection de la rue St-Jean-Baptiste.
25. Ratification de mandat à la firme Nordscaph inc.
26. Autorisation de vente du balai de rue Elgin.

URBANISME

27. Autorisation de signature pour le renouvellement d'un permis – vente et exécution de travaux comportant l'utilisation de pesticides.
28. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mardi 12 juin 2018 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
29. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA - pour le 1642-1646, boulevard Jacques-Cartier.
30. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA - pour le 1019, boulevard Jacques-Cartier.
31. Affaires nouvelles.
32. Période de questions.
33. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

18.06.298

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA RADIO COMMUNAUTAIRE DU COMTÉ DE RIMOUSKI CKMN-FM

CONSIDÉRANT QUE la Radio communautaire de Comté de Rimouski exploite une entreprise de programmation de radio FM de langue française (96,5 FM) à Rimouski ainsi qu'un studio à Mont-Joli ;

CONSIDÉRANT QUE la station de radio régionale CKMN-FM a fait une demande de renouvellement de licence auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

CONSIDÉRANT QUE la Radio communautaire de Comté de Rimouski veut maintenir le rôle de CKMN-FM comme diffuseur régional offrant un choix de musique et d'information locale et régionale dans le marché de Rimouski-Neigette et de La Mitis ;

CONSIDÉRANT QUE CKMN-FM participe activement à la vie culturelle, sociale et communautaire des citoyens de la région, par le biais entre autres de l'émission « Place publique », qui donne la parole aux organismes de notre milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la décision du CRTC aura un impact important sur l'information 100 % locale et régionale offerte aux citoyens et aux citoyennes des MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis;

CONSIDÉRANT l'importance de l'information locale pour la promotion des événements et la tenue de débats publics dans ces deux MRC ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal donne son appui à la demande de renouvellement de licence de CKMN-FM et qu'une lettre soit adressée à cet effet au CRTC.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.06.299

AUTORISATION D'ACHAT DES LOTS 4 071 272, 4 295 257 ET 4 295 258 À MONSIEUR DANIEL THIBAUT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a un projet de construction d'une nouvelle caserne pour laquelle elle a obtenu une subvention;

CONSIDÉRANT QUE ce projet progresse et qu'il est de mise de procéder à l'acquisition des terrains où sera sise ladite caserne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a signé une promesse d'achat à monsieur Daniel Thibault pour l'acquisition des lots 4 071 272, 4 295 257 et 4 295 258 pour la somme de 40 000 \$ plus les taxes applicables. Monsieur Thibault conservera une bande de terrain de 6 mètres sur le lot 4 071 272;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition des terrains appartenant à monsieur Daniel Thibault selon les termes de la promesse d'achat.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'achat qui sera préparé par Me Nadia Heppell, notaire de l'étude de notaires Michaud, Charbonneau, Heppell.

18.06.300

AUTORISATION DE MANDAT À ME NADIA HEPPELL, NOTAIRE DANS LE DOSSIER DE L'ACQUISITION DES TERRAINS DE MONSIEUR CLAUDE FOURNIER PAR LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à Me Nadia Heppell, notaire de l'étude de notaires Michaud, Charbonneau et Heppell pour le dossier d'acquisition des terrains de monsieur Claude Fournier par la Ville de Mont-Joli dans le dossier du nouvel aréna.

18.06.301

AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN À MONSIEUR RODRIGUE LEPAGE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la vente du lot 3 755 978, d'une superficie de 706.6 mètres carrés au prix de 21,63 \$ le mètre carré pour un montant total de 15 283.76 \$ plus les taxes applicables. Les frais relatifs à la préparation et à l'enregistrement de l'acte notarié sont aux frais de monsieur Lepage qui a retenu les services de Me Nadine Rioux, notaire.

Monsieur Lepage aura un délai de 12 mois pour débiter les travaux suite à la signature de l'acte de vente et 12 mois terminer les travaux de construction après la date de début de ceux-ci.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat.

FINANCES

En conformité avec l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), monsieur le maire Martin Soucy fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur, année 2017.

18.06.302

AUTORISATION DE PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT l'article 105.2.2. de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le dépôt par le maire de son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la publication du texte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2017 dans le journal Le Murmure.

18.06.303 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli.

18.06.304 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1381 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-1321

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement 2018-1381 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli remplaçant et abrogeant le règlement 2014-1321.

Ce projet de règlement instaure un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur délimité et permet d'octroyer un crédit de taxes pour les catégories d'immeubles admissibles. Le programme de crédit de taxes s'étale sur 3 ans débutant en 2018 pour se terminer en 2021 dans les secteurs à l'intérieur duquel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée de 25 % de terrains non bâtis.

Les bâtiments à vocation résidentielle et commerciale sont admissibles à l'exception des bâtiments accessoires. Le crédit de taxes s'applique sur la majoration de l'évaluation foncière occasionnée par cette nouvelle construction et vise seulement la taxe foncière générale. Ledit crédit ne s'applique pas au déménagement d'un bâtiment principal situé sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

Le règlement régit les conditions du versement de crédit de taxes, la transférabilité, le montant accordé, les exclusions, les cas spéciaux, la demande, le respect des conditions, le règlement des différends et les dispositions transitoires.

18.06.305 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.

18.06.306 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1384 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement 2018-1384 relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.

Ce projet de règlement instaure un programme d'aide aux entreprises sous forme de crédits de taxes. Le territoire d'application est celui inscrit au règlement de zonage incluant les secteurs des parcs Industriels Pierre de Bané et Julien-Bouchard où l'implantation, la relocalisation, l'agrandissement ou la modernisation des immeubles admissibles au programme est autorisé conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le règlement édicte les règles d'application, le délai de présentation de la demande, les activités et les secteurs admissibles, les conditions d'admissibilité, le contenu de la demande, les conditions, les travaux admissibles, les critères de priorité, la valeur de l'aide financière, la nature de l'aide financière, l'application du crédit de taxes, les restrictions, les modalités de versements, la substitution d'usages, le transfert de l'aide, la variation de la valeur imposable, la non-admissibilité ainsi que le remboursement de l'aide financière.

18.06.307 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI – CRÉDIT DE TAXES À LA RÉNOVATION

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli – Crédit de taxes à la rénovation.

18.06.308 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1385 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI – CRÉDIT DE TAXES À LA RÉNOVATION

Le conseiller Jean-Pierre Labonté dépose le projet de règlement 2018-1385 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli – crédit de taxes à la rénovation.

Ce projet de règlement instaure un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur délimité et permet d'octroyer un crédit de taxes pour les catégories d'immeubles admissibles. Le programme de crédit de taxes à la rénovation s'étale sur 3 ans débutant en 2018 pour se terminer en 2021 dans les secteurs à l'intérieur duquel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée de 25 % de terrains non bâtis.

Les bâtiments à vocation résidentielle sont admissibles à l'exception des bâtiments accessoires. Le crédit de taxes s'applique sur la majoration de l'évaluation foncière occasionnée par la rénovation et vise seulement la taxe foncière générale. Le crédit de taxes n'est pas applicable sur les tarifs et autres compensations ainsi que les taxes spéciales imposées par la Ville. Le crédit de taxes ne pourra excéder l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation du bâtiment après la fin des travaux.

Le règlement régit les conditions du versement de crédit de taxes, la transférabilité, le montant accordé, les exclusions, les cas spéciaux, la demande, le respect des conditions et le règlement des différends.

18.06.309 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2018 de l'OMH représentant un montant de 82 891 \$ pour la Ville de Mont-Joli et abroge la résolution 18.03.141.

18.06.310

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
UPA	Sécurijour	100\$
Fabrique Notre Dame de Lourdes	Amélioration florales	Don de fleurs
Société protectrice des animaux du littoral	Calendrier annuel	250\$
Centraide	Spectacle 7 juillet	Prêt de la scène BSL (ou salle Père Boutin)
Société de parkinson	Tournoi golf annuel	1 billet

LOISIRS

18.06.311

AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense d'environ 9 000 \$ pour la présentation d'activités dans le cadre de la Fête nationale qui aura lieu le 23 juin prochain. Par la même résolution, le conseil autorise la fermeture d'une partie de la rue Lindsay. Il est à noter que la Ville de Mont-Joli a reçu une subvention de 4 900 \$ de la Société nationale de l'Est-du-Québec pour l'organisation de cet évènement.

18.06.312

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre à combler au Camp de Jour pour l'été 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet de la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Flavie Desjardins pour le poste de monitrice spécialisée, de madame Léane Thibeault et de monsieur Alexis Beaulieu comme moniteurs de camp de jour pour une durée de 6 semaines du 2 juillet au 10 août à raison de 40 heures semaines au taux horaire de 13 \$ pour madame Desjardins et de 12.75 \$ pour madame Thibault et monsieur Beaulieu.

18.06.313

AUTORISATION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROJET PILOTE POUR LA GRATUITÉ DES TERRAINS DE TENNIS POUR L'ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli de par sa politique familiale désire donner la possibilité aux familles d'avoir accès à ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli instaure un projet pilote pour l'été 2018 pour l'accès gratuit aux terrains de tennis;

CONSIDÉRANT QUE les terrains de tennis seront gratuits de jour pour les familles et le soir, à partir de 19 h, aux 14 ans et plus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise ce projet pilote pour la saison estivale 2018.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.06.314 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de messieurs François-Émile Boucher et Cédric Tremblay à titre de pompier préventionniste étudiant pour une période de 6 semaines débutant le 26 juin 2018 à 30 heures semaine au taux de 12 \$/heure.

Le salaire de ces deux étudiants est subventionné à 50 % par le Carrefour jeunesse emploi dans le cadre du programme "Desjardins jeunes étudiants au Travail Mitis".

Par la même résolution, le conseil autorise, monsieur Martin Soucy, maire et monsieur Robert Roger, Directeur du service incendie à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente avec le Carrefour jeunesse emploi.

18.06.315 DÉSIGNATION DES PERSONNES AUTORISÉES À FAIRE DES MODIFICATIONS AUPRÈS DE LA CAUREQ

Il est proposé par le conseiller Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal désigne messieurs Robert Roger, directeur du service incendie et Paul Martineau, chef de division, opérations et prévention à faire les modifications qui sont nécessaires auprès de la CAUREQ pour le protocole de recommandation initiale d'incendie ou toutes autres interventions pertinentes relatives à la sécurité incendie de la Ville de Mont-Joli.

18.06.316 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-JOLI –CASERNE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur François-Émile Boucher à titre de pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli –Caserne de Mont-Joli. Monsieur Boucher entrera en fonction le 19 juin 2018.

Cette embauche est conditionnelle à une probation de 12 mois et à deux évaluations de rendement après 6 et 9 mois de service. Les conditions de travail prévues à l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'Association des pompiers volontaires s'appliquent.

TRAVAUX PUBLICS

18.06.317 ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET –ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – PROJET AIRRL-2017-343 Gilles

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

18.06.318

ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET-REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – RIRL 2017-509A

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Mitis a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation des travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

18.06.319

AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 POUR LE PROJET DE LA RÉFECTION DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée a présenté à la firme Stantec une demande de paiement no 4 pour le projet de la réfection de la rue St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 4 et la recommandation de la firme Stantec ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 4 au montant de 97 598.64 \$ taxes incluses à la firme Les Excavations Léon Chouinard Ltée.

18.06.320 RATIFICATION DE MANDAT À LA FIRME NORDSCAPH INC.

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie le mandat octroyé à la firme Nordscaph inc. pour le nettoyage des conduites d'entrée d'eau pour la station de pompage du Grand Remous dans la rivière Mitis, et ce, au montant de 21 700 \$ plus les taxes.

18.06.321 AUTORISATION DE VENTE DU BALAI DE RUE ELGIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a donné un mandat au Centre de services partagés pour la vente du balai Elgin;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont présenté une offre pour l'acquisition du balai :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| • Dénéigement Tony Bouchard | 16 669 \$ |
| • Excavation Jimmy Hains Inc. | 11 260 \$ |

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vente du balai Elgin à Dénéigement Tony Bouchard pour la somme de 16 669 \$ plus les taxes.

URBANISME

18.06.322 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE RENOUELEMENT D'UN PERMIS – VENTE ET EXÉCUTION DE TRAVAUX COMPORTANT L'UTILISATION DE PESTICIDES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Léo Caron, directeur des travaux publics et de l'urbanisme à signer pour et au nom de la Ville le formulaire de renouvellement d'un permis- vente et exécution de travaux comportant l'utilisation de pesticides auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur les pesticides.

18.06.323 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MARDI 12 JUIN 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mardi 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mardi 12 juin 2018 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 80 permis de rénovation pour une valeur de 921 050 \$.
- L'émission de 5 permis de construction (bâtiments accessoires) pour une valeur de 29 160 \$.
- Une demande de dérogation mineure.
- Trois demandes de PIIA.

18.06.324
Alain

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA - POUR LE 1642-1646, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par monsieur Patrick Gagnon propriétaire de l'immeuble situé au 1642-1646, boulevard Jacques-Cartier pour la modification de la toiture;

CONSIDÉRANT les documents déposés par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 514 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de monsieur Patrick Gagnon pour le 1642-1646 boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du règlement sur les PIIA .

18.06.325

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA - POUR LE 1019, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour un hôtel a été déposée par monsieur Jean-Marie Lamontagne représentant la compagnie 9212-6010 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a préparé un visuel afin de démontrer le résultat final du projet;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 105 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de monsieur Jean-Marie Lamontagne représentant la compagnie 9212-6010 Québec inc. pour le 1019, boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du règlement sur les PIIA .

18.06.326

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle

18.06.327

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Isabelle Bérubé demande si le conseil s'est penché sur la demande de l'organisme Zoom Nature.

Monsieur Soucy mentionne que la demande sera analysée lors de la séance de travail du conseil municipal et que la réponse lui sera communiquée.

18.06.328

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 10, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière